



Bien vieillir à Saint-Genès-Champanelle

Guide pratique



Mairie de Saint-Genès-Champanelle

VIVRE CHEZ SOI ET ORGANISER SA VIE

Nous avons le plaisir de vous offrir ce guide destiné aux personnes âgées et à leurs familles.
Il vous présente les accompagnements proposés sur la commune.

Ce guide est conçu pour vous aider et vous conseiller, pour fournir des réponses simples et adaptées à chaque besoin ou difficulté que vous pourriez rencontrer.

MAIRIE : 04.73.87.35.10

ADMR : 04.73.87.30.72

EHPAD (Ceyrat) : 04.73.61.54.54

SSIAD de l'Artière : 04.73.61.46.47

SAMU - MÉDECINS DE GARDE : 15

POLICE SECOURS : 17

POMPIERS : 18

GENDARMERIE (Romagnat): 04.73.62.60.64

CENTRE ANTIPOISON : 04.72.11.69.11

MAISON DE SANTE DES VOLCANS

Impasse du Rejalet

Theix

63122 Saint-Genès-Champanelle

CHIRURGIEN DENTISTE Docteur BORDERON-REVIRON 04.73.87.37.60

MEDECINS GENERALISTES Docteur DUBOIS 04.73.87.37.64

Docteur EGRET-BERAUD 04.73.87.39.63

Docteur QUIBANT 04.73.87.39.63

INFIRMIERS Mlle MALBOS 04.73.87.01.37

Mr PASSET 04.73.87.01.37

KINESITHERAPEUTES Mr ROY (Ostéopathe) 04.73.88.51.87

Mr PALHEIRE (Microkinésie) 04.73.88.51.87

Mr BAUD 04.73.88.51.87

PEDICURE PODOLOGUE Mme CAUVIN 04.73.88.53.12

Ce guide a été réalisé par la mairie de Saint-Genès-Champanelle, en partenariat avec le CCAS (Centre Communal d'Action Social) et le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination).

Pour plus de renseignements vous pouvez vous adresser à Sandrine FORCE à la mairie, référent du CLIC sur notre commune : Tél : 04.73.87.40.56.

VIVRE CHEZ SOI ET ORGANISER SA VIE



Les repas à domicile

Ils sont proposés par l'AEP Clermont La Plaine et présentés sous forme de plateau-repas que vous n'avez plus qu'à réchauffer. Le service n'est pas obligatoire en continu. Chaque personne commande selon ses besoins.

Contactez l'**AEP** au 04.73.24.24.25

La Téléalarme

La téléalarme désigne un système simple et sécurisant d'alerte des secours. Une petite télécommande en forme de pendentif relie la personne en danger aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS). Les demandes se font à la mairie. Une personne habilitée du CCAS viendra à votre domicile constituer un dossier pour la demande d'attribution.



Les déplacements

Le transport à la demande

Le service est accessible à toute personne habitant Saint-Genès-Champanelle et souhaitant rejoindre le CHRU Montpied (Place Henri Dunant) ou Royat (Place Allard) pour accéder aux transports urbains. Ces lignes fonctionnent d'arrêt à arrêt toute l'année sur réservation téléphonique, du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 7h (première prise en charge) à 9h30 (dernière dépose) et de 16h30 (première prise en charge) à 19h30 (dernière dépose). Le mercredi et le samedi, il y a une possibilité de départ en début d'après-midi.

Transport de personnes handicapées

Le service est accessible aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité dont le taux est supérieur ou égal à 80%, de 7h à 23h (dernière dépose), du lundi au dimanche, y compris les jours fériés. Le service fonctionne d'adresse à adresse. La réservation s'effectue du lundi au samedi de 7h à 19h sans interruption.

Modalités : Être titulaire d'une carte d'adhérent gratuite
Réserver par tél au 08.10.63.00.63 (prix d'un appel local)
Coût = prix d'un ticket T2C soit 1,40 € à ce jour

VIVRE CHEZ SOI ET ORGANISER SA VIE



L'aide à domicile

Si vous ressentez le besoin d'être aidé et accompagné dans la vie quotidienne (entretien courant de votre logement, du linge, courses et préparation des repas et aussi promenades, activités de loisirs...), l'ADMR vous propose des aides à domicile, pour quelques heures seulement ou davantage, occasionnelles ou régulières, en fonction de vos besoins.

L'ADMR vous conseillera et vous aidera à monter un dossier pour le financement.

ADMR : association du service à domicile
Mairie de Saint-Genès-Champanelle
Tél : 04.73.87.30.72

Aide à domicile à la sortie d'une hospitalisation

Il est possible de bénéficier d'une aide à domicile à la sortie d'une hospitalisation.

Bien penser à faire une demande auprès de l'assistante sociale de l'établissement avant votre sortie. Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de votre mutuelle.

Les soins à domicile

Sur prescription médicale, vous pouvez bénéficier à votre domicile de l'intervention d'un infirmier libéral, d'un kinésithérapeute, d'un pédicure ou de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Qu'est-ce qu'un SSIAD ?

C'est un service dont les interventions (toilette, préparation de pilulier, prise de médicaments...) sont dispensées par des professionnels : infirmiers et aides-soignants diplômés d'Etat. Un infirmier coordinateur évalue, lors d'une visite à domicile vos besoins et vous propose un service adapté.

La prise en charge financière du SSIAD est assurée par votre Caisse d'Assurance Maladie.



SSIAD : Service de Soins Infirmiers A Domicile
28 rue Vercingétorix
63122 CEYRAT
Tél: 04.73.61.46.47

VIVRE CHEZ SOI ET ORGANISER SA VIE

L'hospitalisation à domicile

C'est une alternative à l'hospitalisation traditionnelle. Au-delà de la sécurité des soins, elle ajoute un confort psychologique et physique au patient qui souhaite être soigné dans son environnement familial. Elle permet d'assurer au domicile du malade, pour une durée limitée, des soins médicaux et paramédicaux.



HAD63 : 1 bis rue de la Rivière
63118 CEBAZAT
TEL: 04.73.88.40.58

L'adaptation du logement

Souvent des travaux d'adaptation du logement sont indispensables. Que vous soyez propriétaire ou locataire de votre logement, vous pouvez le rendre plus fonctionnel.

Pour cela, vous pouvez bénéficier de prêts ou de subventions, octroyés par les caisses de retraite, des organismes sociaux et des collectivités locales.

Vous devez avant tout contacter le PACT Puy-de-Dôme. Un conseiller déterminera, lors d'une visite et en fonction de vos difficultés, les travaux d'adaptation nécessaires et se chargera de trouver les financements.



PACT Puy de Dôme
Maison de l'habitat
129 avenue de la République
63028 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél : 04.73.42.30.80

TROUVER UN NOUVEAU CHEZ-SOI

Les Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes



L'**EHPAD** (Établissement d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes), structure médicalisée, est le mode d'accueil le plus approprié en cas de perte d'autonomie importante. Différentes prestations vous y sont proposées : restauration, aide à la réalisation des actes de la vie quotidienne (prise de repas, toilette, soins, animations...).

Des dossiers médicaux d'inscription peuvent être retirés en mairie.

Certains **EHPAD** offrent la possibilité d'accueillir les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés au sein d'unités de vie appropriées.

La commune de Saint-Genès-Champanelle dispose à ce jour de sept lits à l'**EHPAD** de Ceyrat, mais vous pouvez, en fonction des places disponibles être orientés vers d'autres établissements.

L'accueil de jour

Toute personne de 60 ans et plus qui réside à son domicile et souffre de maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés peut bénéficier d'un service d'accueil de jour au sein de certains **EHPAD**. Il s'agit d'un accueil à la journée ou à la 1/2 journée, une ou plusieurs fois par semaine, comprenant une prise en charge spécialisée (accompagnement et soins).

EHPAD

Rue du pré Saint Martin

63122 Ceyrat

Tél : 04.73.61.54.54

LA PROTECTION JURIDIQUE DES PERSONNES

Comment soutenir son proche dans ses démarches administratives ?

Comment le protéger et l'assister lorsque ses capacités sont diminuées ?

La sauvegarde de justice

Elle est nécessaire à toute personne qui a besoin d'une protection juridique temporaire ou d'être représentée pour l'accomplissement de certains actes déterminés.

La personne conserve l'exercice de ses droits, sauf actes pour lesquels le juge a désigné un mandataire spécial afin d'accomplir un ou plusieurs actes déterminés.

La curatelle

Elle est nécessaire aux personnes qui ont besoin d'être assistées ou contrôlées de façon continue dans les actes de la vie civile. Le curateur assiste la personne et signe avec elle les documents importants. Elle peut être simple ou renforcée.

La tutelle

Elle est nécessaire aux personnes qui doivent être représentées par un tuteur (le mandataire judiciaire) pour réaliser tous les actes de la vie civile.

Le tuteur agit et signe à la place de la personne.

***Extrait du fascicule « La protection juridique des majeurs » éditée par le CLIC
Pour plus de renseignements vous pouvez demander ce document en mairie.***



LES AIDES

L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) est la principale mesure d'aide proposée aux personnes âgées. Elle est attribuée et financée par le Conseil Général.

Son montant dépend à la fois du niveau d'autonomie et des ressources de la personne.

L'APA peut être attribuée :

- à domicile pour contribuer au financement d'une aide à domicile,
- en établissement pour aider à acquitter le tarif dépendance.

Conditions

- avoir 60 ans et plus,
- résider régulièrement en France,
- rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes de la vie.

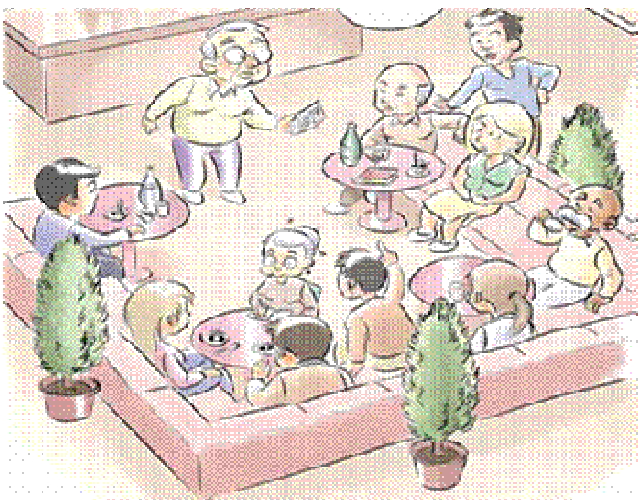
Le dossier peut être retiré en mairie sur rendez-vous.

Une équipe médico-sociale du Conseil Général se déplacera au domicile de la personne pour aider à évaluer son niveau de dépendance selon une grille spécifique.

Actuellement l'APA ne donne pas lieu à récupération sur succession.

Si l'APA ne peut être obtenue, d'autres financements sont possibles par les caisses de retraite.

Le portage à domicile de livres, revues, magazines, livres audio, CD, DVD ou CD Rom



Un nouveau service gratuit proposé par le CCAS et la médiathèque communautaire Chamfort.

Ce service est ouvert à toute personne de la commune, inscrite ou non à la médiathèque, qui est dans l'impossibilité physique de se déplacer pour des raisons de santé ou d'âge.

Pour tout renseignement, s'adresser à Sandrine FORCE, mairie de Saint-Genès-Champanelle au

04.73.87.40.35.

L'être humain a besoin de se divertir, d'échanger, de stimuler ses cellules grises, de bouger... c'est pourquoi vous ne devez pas vous replier sur vous-même en vieillissant mais au contraire élargir vos contacts et, pourquoi pas, découvrir de nouvelles passions.